



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN



764, RUE BRÉBEUF, C.P.340
CASSELMAN, ON
K0A 1M0

Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507

Type de politique :	Règlements	N° de la politique :	RG-06
Titre de la politique :	Modifications aux règlements	Date d'approbation :	21 mars 2017
		Date de mise à jour :	25 octobre 2021
		Date de la prochaine révision :	25 octobre 2026

Les règlements sont des règles fondamentales régissant la façon de fonctionner du Conseil de bibliothèque. Le but de ce règlement est de stipuler les conditions permettant d'apporter des modifications à des règlements.

1. Les règlements peuvent être modifiés en réponse à des changements à la législation ou lorsque des circonstances ont changé.
2. Tout membre du Conseil de bibliothèque peut proposer une révision ou une modification à un règlement.
3. Tous les membres du Conseil de bibliothèque recevront un avis et les détails des changements proposés à la réunion précédant celle où la proposition de modification doit être débattue.
4. Une proposition pour ajouter, modifier ou retirer un règlement requerra une majorité du vote d'au moins deux tiers des membres du Conseil de bibliothèque pour être adoptée.

Documents connexes

Conseil de bibliothèque de la Bibliothèque publique de Casselman. **RG 05 - Réunions du Conseil de bibliothèque, section 2 (6) a**